

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 49
Membres absents : 29
Procurations : 15

Séance du 27 mars 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 27 du
mois de mars, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 14/03/2024
Date de transmission : 15/04/2024
Date de mise en ligne : 15/04/2024

Présents :

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONI Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. GASSER Lucien, Mme CERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MUNCH Paul-Bernard, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme BACH Céline (pouvoir à Mme ROSSE Christiane), M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme CERTEIS Stéphanie), Mme CAZES Héléne, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. FERON Jules (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme FERRANDEZ Françoise, M. FUCHS Serge, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. MARTIN Anthony, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. OTMANE Rémy, M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à Mme SFEIR Lola), M. TSCHAMBER Yves (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

2^{ème} QUESTION

BUDGETS PRIMITIFS 2024 (DELIBERATION n° 2024-028)

2.4 Budget annexe de l'Alimentation en eau potable (AEP)

2.4.1 Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023

Les instructions comptables prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023 (établis par l'ordonnateur),
- et soit les comptes de gestion, s'ils ont pu être établis, soit des balances et des tableaux des résultats de l'exécution cumulée des budgets fusionnés (produits et visés par le comptable).

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2023 pour le budget unique de l'AEP, comme suit :

	Section d'exploitation	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
A	Résultats propres à l'exercice 2023	6 334 822,65 €	6 407 040,82 €	72 218,17 €
B	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2023)	0,00 €	4 190 297,44 €	4 190 297,44 €
C=A+B	Solde de la section d'exploitation 2023	6 334 822,65 €	10 597 338,26 €	4 262 515,61 €
	Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Soldes (+ ou -)
D	Résultats propres à l'exercice 2023	4 577 264,45 €	2 493 594,45 €	-2 083 670,00 €
E	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2023)	0,00 €	3 459 256,97 €	3 459 256,97 €
F=D+E	Solde global d'exécution	4 577 264,45 €	5 952 851,42 €	1 375 586,97 €
G	Restes à réaliser au 31 décembre 2023	781 797,08 €	0,00 €	-781 797,08 €
H=F+G	Solde de la section d'investissement 2023	5 359 061,53 €	5 952 851,42 €	593 789,89 €
I=C+H		11 693 884,18 €	16 550 189,68 €	4 856 305,50 €

Si les comptes administratifs font apparaître une différence avec les montants adoptés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

Affectation du résultat 2023	
Résultat global de la section d'exploitation 2023	4 262 515,61 €
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023 (compte 001)	1 375 586,97 €
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	-781 797,08 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- €
Couverture du besoin de financement 2023 (compte 1068)	- €
Solde du résultat d'exploitation (compte 002)	4 262 515,61 €

L'ensemble de ces montants est inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Après avoir entendu les explications de Monsieur DEICHTMANN et après délibération, le Conseil de Communauté,

↳ approuve, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2023 du Budget annexe de l'Alimentation en Eau Potable (AEP).

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 12 avril 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

